



Déclaration du Groupe de Río sur la nouvelle directive de l'Union Européenne en matière migratoire

Le Groupe de Río exprime sa profonde préoccupation au sujet de l'examen, par le Parlement européen, de la proposition de "*Directive sur les sanctions applicables aux employeurs d'immigrants illégaux de pays tiers*".

Le Groupe de Río considère que, dans le panorama actuel de crise économique internationale, la Directive dite « de retour » et cette nouvelle initiative n'offrent pas une réponse intégrale aux flux migratoires vers l'Union Européenne. Il serait souhaitable, en vertu de ce qui précède, de tenter de promouvoir une régularisation migratoire intégrale qui reconnaisse les droits de ces personnes, leur droit au travail ainsi que les contributions qu'ils apportent aux pays d'accueil.

Le Groupe de Río lance un appel à l'Union Européenne pour qu'elle tienne compte de ces facteurs au moment de prendre une décision relative à cette proposition de directive. Outre ce qui précède, il y a lieu de considérer que les prétendues sanctions aux employeurs de travailleurs en situation irrégulière auraient un effet négatif sur les travailleurs migrants et leurs familles, car les possibilités d'en faire des sujets d'exploitation n'en seraient qu'accrues.

Les États membres du Groupe de Río lancent un appel aux gouvernements de l'Union Européenne afin qu'ils réfléchissent à l'orientation que prend la politique migratoire communautaire et qu'ils reprennent un dialogue compréhensif et structuré sur les migrations, sur la base des accords contenus dans la Déclaration de Lima, adoptée le 16 mai 2008 au Vème Sommet Amérique Latine et Caraïbes – Union Européenne.

Mexico, D. F., le 11 février 2009.

* * *